

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 9

Rubrik: Cantons actuelles : brèves

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BRÈVES

Berne

A propos de la famille

Bien que les femmes aient, au cours de ces dernières années, affirmé leur présence sur le marché du travail, elles continuent néanmoins de ne fournir qu'un tiers des heures payées. Cette répartition des activités rémunérées et non rémunérées entre les deux sexes représente le plus grand obstacle à l'égalité. C'est la conclusion à laquelle parvient une étude réalisée sur mandat du Bureau de l'égalité du canton de Berne. Le rapport en question estime que la création de conditions propices à un partage réel et librement choisi du travail constitue donc le pivot d'une politique familiale favorable à l'égalité. Pour parvenir à cet idéal de partenariat, toute une série de propositions sont avancées. La grande majorité des institutions publiques et privées du canton, interrogées dans le cadre de l'enquête, pensent que les mesures visant à redistribuer le travail sont les plus urgentes. A cet effet, elles préconisent notamment le développement du travail à temps partiel, l'assouplissement des horaires de travail, la reconnaissance du travail domestique et éducatif, l'amélioration des possibilités de garde d'enfants, ainsi que des mesures dans le domaine des assurances sociales (à quand une assurance maternité?) et l'égalité des salaires. L'étude, il est vrai, propose et le marché du travail dispose. Mais, comme le déclare Marie-Louise Barben, responsable du Bureau cantonal bernois de l'égalité, «il n'y a pas de moment favorable aux partages des tâches et en particulier au travail à temps partiel. L'égalité est un travail de longue haleine qui n'exclut pas l'impatience.»

Nicole Hager-Cœuvray

Bienne

Des résultats mi-figue, mi-raisin

Lors des dernières élections municipales biennoises, le taux de participation dramatiquement faible de 31% faisait écho à une campagne électorale sans relief. Quoi qu'il en soit, les dés sont désormais jetés. Le Conseil municipal, nouvelle formule, comptera dès le 1^{er} jan-

vier 1997 une femme, qui plus est romande, en moins. A l'issue du scrutin, la demi-surprise est en effet venue de l'échec de la radicale Marie-Pierre Walliser. Un vote en forme de sanction pour la directrice de la Police qui avait eu à défendre des sujets sensibles. La deuxième membre de l'exécutif biennois, la socialiste romande Erica Wallis, a par contre été réélue brillamment. Au législatif, les politiciennes n'ont pas eu à subir le revers enregistré au Conseil municipal. Bien au contraire. Elles seront dix-huit à siéger, soit trois de plus que lors de la législature qui se termine. Jamais le Conseil de ville biennois n'aura compté autant de femmes en son sein. Quant aux Romands, ils ont conservé les dix-huit sièges qu'ils détenaient. La gauche, pour sa part, regagne la majorité cédée il y a quatre ans.

nho

Vaud

Un anniversaire à l'Eglantine

C'est le 30 septembre 1976 que la Maison de la femme ouvrait ses portes à Lausanne, grâce à la volonté de Madeleine Moret,



décédée un peu plus de deux ans auparavant. Madeleine Moret avait décidé d'offrir sa maison aux femmes (et seule son exécutrice testamentaire, M^{me} Antoinette Quinche, était au courant), maison qui devrait servir de lien entre les sociétés féminines en leur offrant un lieu de réunion, contribuer à la lutte pour les droits de la femme et, enfin, travailler au développement culturel et artistique des femmes par des conférences, cours, bibliothèque, ...

Buts largement remplis en vingt

ans, ainsi que le rappelait Bérénice Robert, présidente du comité de la Fondation Madeleine Moret, lors de la journée portes ouvertes organisée récemment. La Maison bourdonne d'activités variées. Des dizaines de femmes y viennent chaque jour soit pour consulter l'un des services d'aide : la consultation juridique, le Bureau information femme (BIF) ou l'écrivaine publique, soit pour assister à un cours ou à une conférence, à une séance de comité ou à un débat, soit pour emprunter un livre à la bibliothèque.

Madeleine Moret avait fait de l'Union des femmes de Lausanne son héritière avec la charge de créer une Fondation. L'UDF est donc présente et active dès le début. L'Association pour les droits de la femme a collaboré à la mise en route et a créé la bibliothèque et le BIF. Ce dernier dépend maintenant aussi bien de l'ADF que du Centre de liaison des associations féminines vaudoises qui est venu installer son secrétariat à la Maison de la femme, il y a une quinzaine d'années.

Certaines associations, qui étaient locataires à la Maison de la femme dans les premières années, ont tellement développé leurs activités qu'elles se sont senties à l'étroit et ont ouvert un bureau ailleurs. C'est le cas de la Fédération romande des consommatrices, de Clés pour le travail et de l'Association pour les parents d'élèves. D'autres sont venues plus récemment comme l'Association des familles monoparentales, l'American Women's Club et l'Association boulimie anorexie, qui sont maintenant locataires.

Ainsi, certaines associations viennent à la Maison de la femme quelques soirs par année, le temps d'une conférence ou d'un cours, d'autres y sont en permanence.

La Maison évolue, s'adapte, améliore son infrastructure. Elle ne perd jamais de vue son but, voulu par Madeleine Moret : améliorer la condition des femmes. Des projets? La Fondation en a, comme celui par exemple, d'informatiser la bibliothèque afin d'en faire un Centre de documentation parallèle à Filigrane avec lequel d'ailleurs une collaboration s'instaurera.

Simone Chapuis-Bischof

Valais

Une femme sauvée des flammes

En 1467, dans un Valais soumis à la juridiction d'un prince-évêque, sur déposition de trois accusés de sorcellerie qui furent exécutés sur le bûcher, Françoise Bonvin de Chermignon, village au-dessus de Sierre, est arrêtée, certainement torturée; son procès pour crime d'hérésie est instruit.

Les trois «sorciers» qui impliquent l'accusée ont avoué tenir des sabbats au cours desquels ils ont mangé des enfants baptisés et causé des intempéries néfastes, telles que la neige en juillet sur les vignobles ou des crues emportant une maison. Au nombre de ces accusateurs figure une voisine de Françoise qui lui voue une inimitié tenace. De plus, le fait que la prévenue soit veuve et aisée n'est peut-être pas étranger à ses vicissitudes, les biens d'un condamné revenant à son châtelain.

Dans son malheur, Françoise a une grande chance, elle trouve un défenseur, probablement un ami de la famille, qui connaît la pratique juridique.

Sur la base de documents retrouvés à Sion, Sandrine Strobino* nous fait pénétrer dans les dossiers d'accusation et de défense de cette affaire. Plus de soixante témoins seront interrogés. Étrangement, ils disent tout sur Françoise, sans qu'on n'entende sa voix. La plaidoirie de son défenseur met aussi le doigt sur les contradictions théologiques de l'Inquisition, argumentaire révolutionnaire pour l'époque.

En filigrane de la rigueur juridique apparaît le visage d'une population rurale et d'une époque. On y découvre un monde où la délation est un devoir social, et où les croyances superstitieuses se mêlent à l'honnête bon sens paysan. Le «catholiquement correct» s'y affronte aux affabulations et rumeurs les plus délirantes.

Comme le dit son auteur, cet ouvrage est «une pièce de l'immense puzzle de la chasse aux sorcières au Moyen-Âge».

A lire comme un roman, un soir d'hiver, quand siffle la bise, devant un bon feu.

*On peut se procurer *Françoise sauvée des flammes?* par Sandrine Strobino auprès des Cahiers lausannois d'Histoire médiévale, auprès de la Section d'histoire, Faculté de Lettres, BSFH 2, 1015 Lausanne.

Paulette Berguerand